

La procédure Admission Post-Bac (APB) 2013 www.admission-postbac.fr

APB = procédure informatisée pour exprimer ses vœux de formations dans l'enseignement supérieur et obtenir des réponses d'admission. Suivez le guide pour ne rater aucune étape!

APB = Saisie des vœux du **20 janvier au 20 mars 2013**

Etape 1 : J'ouvre un dossier électronique avec mon **INE (qui apparaît sur mon bulletin du 1^{er} trimestre)+mail** et saisis mes vœux de formation par ordre de préférence en fonction de mon projet d'études et professionnel (**date limite : 20 mars**).

L'ordre est primordial. Les demandes sont étudiées en partant du haut de la liste. Je remplis le dossier complémentaire d'orientation active. J'imprime mes fiches de candidature.

36 candidatures maximum. 12 vœux par type de formation :

- 12 candidatures maxi en université : L1, PACES, DEUST et DU ;
- 12 pour les BTS/BTSA, DMA et DTS (diplômes de technicien supérieur) ;
- 12 pour les CPGE et CPES (classes prépa études supérieures) dont 6 max/voie de CPGE
- 12 pour les DUT ;
- 12 pour les formations d'ingénieurs et les écoles d'architecture ;
- 12 pour autres formations DCG, MAN, MANAA, prépa professions paramédicales et sociales.

Attention, pour les MANAA (mises à niveau arts appliqués), 3 demandes au maximum.

La validation d'1candidature signifie que je m'engage à envoyer 1 dossier de candidature à l'établissement.

Etape 2 : Je constitue un dossier papier ou en ligne pour les formations qui le demandent (**date limite : 2 avril**). Pièces demandées par les établissements (copies des bulletins de 1^{re}, terminale, relevé de notes des épreuves anticipées du bac, lettre de motivation, etc.).

Les formations non sélectives ne nécessitent pas l'envoi de dossier papier.

Du 7 au 9 mai

Je vérifie que tous les dossiers papiers ont bien été reçus par les établissements d'accueil. Je dois consulter fréquemment ma **boîte mail**. En cas de pièces manquantes à un dossier, un mail peut m'être envoyé de "automatique@admission-postbac.fr".

31 mai : date limite pour modifier le classement initial de mes vœux

APB : les phases d'admission du 13 juin au 14 juillet

Etape 3 : Je consulte les propositions d'admission et je donne ma réponse : se connecter sur son dossier électronique pendant ces 3 phases de propositions d'admission pour répondre.

1^{re} phase d'admission : 13 juin 14h (obligatoire, pour tous les candidats!)

2^{ème} phase d'admission : 27 juin 14h

3^{ème} phase d'admission : 14 juillet 14h

4 réponses possibles :

"Oui définitif" : j'accepte cette proposition et aucune autre ne me sera faite. Je renonce donc aux autres vœux qui sont automatiquement annulés. Cela évite de bloquer des places inutilement et les libère pour d'autres candidats. Il faut donc être sûr de son choix avant de répondre "oui définitif".

"Oui mais" : j'accepte la proposition mais maintiens ma candidature pour des vœux mieux classés. Si je réponds "oui mais", je devrais obligatoirement confirmer cette réponse à la 2e phase soit par un "oui mais", soit par un "oui définitif", sans quoi je serai considéré comme démissionnaire.

"Non mais" : je refuse la proposition mais maintiens mes candidatures sur des vœux mieux placés. Cette réponse comprend des risques. Si aucune proposition n'est faite à la phase suivante, le candidat ne pourra pas revenir sur ce 1er refus.

"Démission générale" : je renonce à tous mes vœux.

Si je n'ai pas reçu de proposition d'admission au 1er tour, pas de panique! Je peux avoir des propositions aux phases 2 ou 3 qui s'adressent aux élèves qui n'ont donné ni "oui définitif" ni de "démission générale" ou qui n'ont eu aucune proposition lors de la 1re phase.

Tant que je n'ai **pas donné d'avis définitif, je dois me connecter à chaque phase** de proposition. Si je ne réponds pas dans les délais, mes candidatures seront annulées.

Etape 4 : Le bac en poche, je m'inscris administrativement dans l'établissement où je suis retenu.